

Magog offre une subvention de 5 000 \$ à Mériance Collagène

Magog, le 21 janvier 2020 – Le conseil municipal de la Ville de Magog a versé une subvention de 5 000 \$ à l’entreprise Mériance Collagène. L’entreprise a choisi d’investir dans de nouveaux équipements et de déménager son siège social à Magog. Cette subvention de 5 000 \$ est accordée selon les règles de la Loi sur les compétences municipales.

Mériance Collagène est une entreprise 100 % québécoise qui se spécialise dans la vente de produits de soin de luxe et haut de gamme sur le Web, au Canada et aux États-Unis. Au cours des deux dernières années, l’entreprise a connu une importante croissance de ses ventes.

Depuis 2013, Mériance Collagène exploite son entreprise à Montréal et à Cowansville. Elle a choisi de s’établir à Magog, pour la distribution, l’administration, les ventes et le développement Web. La venue de cette entreprise permettra de créer six nouveaux postes dans la région.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications et des technologies de l’information
Ville de Magog
819 843-3333, poste 350

